

## **Projet de loi fonction publique : alertes pour la territoriale**

A la veille de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi fonction publique, les syndicats ont appelé à la grève. Le CSFPT et le CIG petite couronne s'inquiètent aussi de conséquences de certaines mesures relatives au dialogue social.

Ce 9 mai est jour de mobilisation générale des syndicats de la fonction publique. Les neuf organisations représentatives (FO, CGT, Solidaires, CFDT, CFTC, CGC, FSU, UNSA et FA-FP) ont appelé les agents publics à faire grève pour protester contre la réforme de la fonction publique alors que l'Assemblée nationale doit examiner le texte à partir de lundi 13 mai en séance publique.

Les débats promettent d'être longs. Initialement, ils étaient prévus sur une semaine avec une conclusion fixée avant les élections européennes. Mais l'agenda de l'Assemblée nationale annonce désormais des séances jusqu'au... 28 mai ! Soit huit jours de discussions et une autre séance pour les explications de vote et le vote.

En commission des lois, 875 amendements avaient été déposés. Et les débats ont déjà duré 18 heures. Certains sujets, comme la déontologie, avec la fusion de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et la commission de la déontologie de la fonction publique, ont particulièrement été discutés.

Le dialogue social également. Ce sujet met particulièrement les syndicats en colère. C'est l'une des raisons qui les font descendre unanimement dans la rue ce 9 mai. Il suscite également des inquiétudes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Inquiétudes sur le dialogue social

Dans un communiqué publié le 6 mai, le bureau du CSFPT, qui s'était réuni le 17 avril (soit avant l'examen du texte par la commission des lois de l'Assemblée nationale), alerte « solennellement le Gouvernement et le Parlement sur les conséquences négatives » d'une disposition le concernant. La réforme prévoit en effet que le Conseil commun de la fonction publique puisse se saisir, dans certaines conditions, des projets de texte relatifs à la territoriale mais présentant un lien avec les dispositions communes.

La mesure pourrait fortement remettre en question la légitimité et le fonctionnement autonome du CSFPT et nuire à la qualité du dialogue social ».

Une telle mesure « pourrait fortement remettre en question la légitimité et le fonctionnement autonome du CSFPT et nuire à la qualité du dialogue

social », estime le bureau du Conseil Sup'. Qui plus est, ajoute-t-il, la « disposition est à l'opposé de la volonté clairement exprimée par le président de la République de conduire un nouvel acte de décentralisation ».

Le CSFPT souhaiterait que le CCFP ne puisse se saisir de ces projets de texte seulement « après accord formel de la majorité des membres des deux collèges du conseil supérieur concerné pour toute disposition relative à la fonction publique territoriale. ».

Le projet de loi inquiète également au sein du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France (372 collectivités affiliées, soit 150000 agents territoriaux). Le CIG déplore le recours aux ordonnances pour réformer les instances médicales.

Dans un comité social territorial (né de la fusion des comités techniques et des CHSCT), il souhaiterait aussi pouvoir instaurer une formation spécialisée sur les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail dès 50 agents (au lieu de 300 ou 200 agents).

L'établissement regrette aussi la réorganisation des commissions administratives paritaires ou encore que le contrat de projet crée de fait un nouveau type de contrat.